



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau

Affaire suivie par Benoît PLUMET

QM-BP/LET210899

Tél : 05 59 80 87 54

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 5 juillet 2021

Lettre recommandée avec AR n° 2C 140 878 1537 2

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-07-05-00001 du 5 juillet 2021 portant prescriptions spécifiques relatives à la valorisation agricole des boues de la station de traitement des eaux usées de l'agglomération d'assainissement de Garris Luxe-Sumberraute en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis à disposition du public sur le site internet pendant une durée minimale de six mois.

Ce document est à conserver aux archives de votre structure pour communication aux personnes éventuellement intéressées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
La responsable de l'unité
Qualité/MISEN

Aurélie BIRLINGER

Monsieur le Président
Communauté d'agglomération Pays Basque
Pôle Assainissement de Saint-Palais – secteur 5
Maison de la communauté
35, rue du Palais de Justice
64120 SAINT-PALAIS